

RÉSUMÉ

Ce rapport analyse la riposte financière au terrorisme après les attentats du 11 septembre 2001 en la confrontant à la lutte antiblanchiment. Cette dernière, vieille déjà d'une quinzaine d'années, peut en effet éclairer et anticiper les défis auxquels seront confrontés les responsables de la chasse à l'argent des terroristes.

La première partie du rapport examine les instruments multilatéraux de lutte contre le financement du terrorisme et les mesures complémentaires prises par le Canada, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni. Suit la comparaison entre ces nouveaux instruments et les dispositifs antiblanchiment mis en place dans le cadre de la guerre contre la drogue et des programmes anticorruption. Cette comparaison s'articule autour de trois axes : 1. les postulats, véhiculés par les traités internationaux, concernant l'organisation et les activités des groupes criminels ; 2. la définition des délits et les mécanismes de coopération interétatique qui en découlent ; 3. l'évaluation des politiques nationales et les sanctions prévues à l'égard des pays non coopératifs.

Comme l'argent de la drogue et de la corruption, celui du terrorisme fait l'objet d'une traque difficile. De nombreux facteurs y contribuent. Les instruments normatifs semblent ignorer la structure et le fonctionnement des organisations criminelles. La coopération internationale, pourtant considérée comme essentielle, est entravée par l'opacité des milieux financiers, les craintes relatives à la finalité ultime des enquêtes et la protection de la souveraineté nationale en matière pénale et fiscale. Enfin, les évaluations objectives et l'application de sanctions non arbitraires aux pays fautifs demeurent difficiles à concrétiser.